

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-07-044

Attribution d'une aide financière pour la construction du nouveau groupe scolaire

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

<u>Date de Convocation</u> :	17 juillet 2023	<u>Séance du 24 juillet 2023</u>
<u>Date d'affichage</u> :	28 juillet 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	23	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Sandrine IGNERSKI À Fabrice BAUDOIN, Marie-Paule FOURMENT À Jeanine FAVRE SECOND, Estelle ROLLE À Grégoire SOUQUE, Alain FIRMIN À Renée THOMAS, Martine THEVENIN À Christèle PELISSIER, Jean-Marc FOUIN À Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Par délibération du 06 décembre 2021, n° C20211206/015, le Conseil Communautaire du Grand Avignon a créé un fonds de soutien aux investissements communaux et adopté un règlement financier qui fixait le cadre et les conditions d'attribution des fonds de concours. Le règlement a été modifié le 24 octobre 2022 par délibération C20221024-007.

En séance du 06 février 2023, délibération n° C20230206/009, ce même Conseil a délibéré sur l'augmentation et la répartition du fonds de soutien à l'investissement des communes, dont une enveloppe de 730 400 € allouée à la commune sur la durée du mandat.

Les fonds de concours constituent un dispositif dérogatoire qui permet aux établissements publics de coopération intercommunale d'intervenir dans des domaines qui ne relèvent pas de leurs compétences. Ce

fonds de soutien, qui a été institué sur 2021-2026, de 15 M€, est dédié à la performance énergétique sur le territoire.

La ville de Morières-lès-Avignon a sollicité l'octroi de ce fonds au titre de la réduction de gaz à effet de serre, la performance énergétique, le développement d'énergie renouvelable, et l'aménagement pour la mobilité douce pour son nouveau groupe scolaire. Le Conseil Communautaire lui a accordé à l'unanimité une aide de 650.000 euros sur un montant de dépenses éligibles de 2.513.000 euros.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **APPROUVE** l'attribution du fonds de soutien à l'investissement communal d'un montant de 650.000 euros pour la construction du nouveau groupe scolaire
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 25/07/2023

La secrétaire de séance,



Jade MORENAS

Le 25/07/2023

Le Maire,



Grégoire SOUQUE